



**AVIS A LA BATELLERIE N° 2026/BAÏSE/Dép47/005**

**RIVIERE LA BAÏSE**

Vu le code des Transports, 4<sup>ème</sup> partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

**INFORME**

Les usagers de la rivière **La Baïse**, que la panne hydraulique ayant affecté l'écluse **de Lapierre** a été résolue.

L'écluse est de nouveau en service et l'exploitation a repris dans des conditions normales à compter du **20 juin 2026 à 9h30**.

----

**RAPPEL**

**Les horaires d'ouverture de l'écluse manuelle de Buzet-sur-Baïse sont les suivants :**

- de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre inclus,
- de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Octobre inclus.

Les écluses automatisées conservent les horaires indiqués dans le Règlement Particulier de Police de la navigation (RPP visé en préambule)

Fait à Damazan le 20 Juin 2026

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,  
Service Navigation

**Benoit Monneret**

Benoît MONNERET  
Chef du CE de la Navigation